

Institutionnalisation et orientation stratégique

- Ancrage juridique et politique
- Mandat actualisé, objectifs clairs
- Compréhension commune de la CII
- Niveau de formalisation et de réglementation adapté

Mission commune

Collaboration indépendante des cas

- Transfert d'informations et de connaissances, mise en réseau ciblée, formation, sensibilisation
- Contacts et communication réguliers et contraignants
- Établissement de rapports, comptes rendus

Ancrage et organisation
adaptés aux situations
cantonales

Structures CII et systèmes partenaires impliqués

- Implication des offices et partenaires importants
- Structure simple des organes, compétences et missions claires et contraignantes
- «Moteurs», engagement de l'Ass. chômage
- Coordination CII = carrefour et pôle central
- Implication ciblée des communes

Canal d'échange
institutionnalisé

Conditions-cadres cantonales et culture de collaboration

- Taille, régions linguistiques, majorités politiques
- Compétences des communes dans l'Aide sociale
- Systèmes avec prestations décentralisées
- Culture existante de collaboration institutionnelle
- Autres structures de collab. interinstitutionnelle

Adéquation du
contexte et de la
pratique de
traitement des cas

Collaboration au cas par cas

- Objectifs, prestations et instruments CII présents dans le conseil quotidien
- Définition existante du groupe cible
- Compétences et procédures centrales définies
- Transfert des connaissances en cas de fluctuations
- Intégration/prise en compte de cas plus simples